Sur les 197 magasins ouverts lors du lancement, seuls 17 continuent à fonctionner : Hanouty en justice à Agadir

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-12-2009 22:55:51

Sur les 197 magasins ouverts lors du lancement, seuls 17 continuent à fonctionner : Hanouty en justice à Agadir

Youssef et Khadija n'en reviennent pas. En rentrant à la maison, une grand-mère toute tremblante leur annonce difficilement qu'un huissier est venu remettre rudement à Youssef une assignation à comparaître. « Ou tu rembourses tes dettes ou tu vas en prison ». Le diktat est implacable. En effet, la BMCE réclame la somme de 550.418.16 DH à Youssef par l'intermédiaire du tribunal commercial d'Agadir.

Le revirement de la BMCE pour recouvrer les fonds engagés dans le pack Hanouty accordé en 2008 à Youssef et à bien d'autres «franchisés», comme aime les appeler la banque, est la preuve que la trouvaille de son président directeur général est un fiasco total, une mauvaise affaire pour emprunter une expression redoutée par les holdings financiers.

Les plaignants parlent d'une escroquerie. Pour l'octroi d'un crédit destiné à monter l'affaire de rêve, la BMCE a tracé une feuille de route draconienne. Dimension du local, conditions et qualité de sa mise à niveau allant jusqu'à définir le coût de l'investissement tout en offrant le fonctionnement sous-assistance, selon « des standards de gestion modernes ». Le réseau Hanouty a fait miroiter des bénéfices aux postulants séduits par l'accroche « clés en main » tout en leur assurant des avantages et facilités.
Esprit marketing oblige et selon les plaignants, la BMCE a défini d'abord les montants de l'investissement à engager et a ensuite octroyé des crédits à sa guise. Du fait que c'est la banque elle-même qui s'occupe de l'aménagement des locaux de ses franchisés (60% du crédit) et de l'approvisionnement en marchandises, l'établissement récupère les fonds de crédit. Ingénieux non ! Ce qui est donné d'une main et récupéré par l'autre. Le franchisé, lui, ne voit pas un sou de toute l'opération.

Le rêve deviendra cauchemar pour de nombreux franchisés. Après avoir engagé 60.000 DH pour la mise à niveau imposée, Youssef et sa femme Khadija assurent que «depuis avril 2008, nous n'avons tiré aucun bénéfice; pire nous avons des charges fixes mensuelles de 11.000 DH. Nous mettons toujours la main à la poche pour régler ces charges». Ces charges, Khadija en parle avec amertume : 5000 DH pour le loyer ; le salaire des deux employés imposés (2000 DH chacun), 1000 DH de frais de communication (2 lignes, Telecom et Méditel en plus d'internet), eau et électricité et 2000 DH d'intérêt alors que le contrat stipule un différé de paiement de deux ans. Sans tableau d'amortissement, les franchisés n'ont aucune idée sur l'échelonnement de leur crédit ni des montants exacts prélevés. Le couple a fini par déchanter. Que de charges !. Aucune centrale d'achat comme stipulé dans le contrat, aucune assistance en gestion, pas de tableau de presse, tabac, timbres. Le comble, c'est qu'avec tous ces crédits, Youssef n'est pas propriétaire des équipements de son commerce. Pour en finir avec le couple, 90% de la marchandise livrée, comme le stipule le contrat à l'ouverture du commerce, était presque périmée ou proche de l'être. Impair qui a failli leur coûter très

cher à la première inspection. Ils ont avisé et réclamé le changement des marchandises impropres à la consommation mais au jour d'aujourd'hui, ils n'ont rien obtenu.

Depuis février 2009, Youssef est incapable d'honorer ses redevances à la banque et de couvrir les charges d'un commerce qui n'écoule plus rien. Les livraisons ont été suspendues. « La situation est insoutenable, nous avons été abusés », confie Youssef. Les lettres de 10 franchisés de la région (Agadir, Ait Melloul, Dcheira, Biougra et Taroudant) au président directeur général de Hanouty shop pour l'informer de l'état critique de leurs magasins (19 février 2009 de la situation générale désastreuse (25 mai 2009) et la demande de fermeture de magasins (25 juillet 2009) sont restées lettre morte. Jusqu'à la réception de la convocation à comparaître devant le tribunal de commerce d'Agadir. « Nous vivons une situation de peur depuis ce jour; cela se répercute sur toute notre famille. C'est la dépression », dira Khadija entre deux appels de coordination des actions avec les autres franchisés de Hanouty shop.

Selon des sources, 197 magasins, battant pavillon Hanouty, ont été ouverts au lancement du produit par la BMCE, 17 sont toujours ouverts dont 14 appartiendraient à la société. Et dire que les initiateurs du projet tablaient sur l'ouverture de 3000 Hanouty en 2010.

Au fait, quel était donc le but de la mise en circulation du pack Hanouty? Soutenir les jeunes promoteurs et créer des emplois ou bien cumuler des crédits et traîner en justice tous ceux qui y ont cru ?

Nour-Eddine SALLOUK
Libération